



Mairie de  
Saint-Ouen-sur-Seine

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS, ANIMATIONS ET SORTIES DE L'UNITÉ ANIMATIONS SENIORS

L'Unité Animations Seniors s'adresse aux personnes retraitées, âgées de 60 ans et plus, et résidant à Saint-Ouen. Il propose toute l'année des sorties, des animations, des activités culturelles et sportives variées afin de permettre de maintenir le lien social et rompre l'isolement.

### Modalités d'inscription :

La constitution d'un dossier administratif est nécessaire. Pour cela, il vous faudra :

- Compléter le dossier d'inscription
- Fournir un justificatif de domicile (loyer, edf ...)
- Une pièce d'identité
- Un certificat médical pour exercer les activités sportives
- Un justificatif d'assurance (responsabilité civile)
- Les demandes exceptionnelles seront examinées à titre dérogatoire.

### Sorties/animations/ateliers :

Chaque sortie, animation ou atelier devra faire l'objet d'une inscription spécifique à la date préconisée chaque mois dans le journal municipal ou sur le site de la Ville : [saint-ouen.fr](http://saint-ouen.fr) rubrique seniors.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de présentation. Le nombre de places étant limité il est conseillé de s'inscrire à la date d'ouverture des inscriptions.

### Horaires d'inscription :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions ont lieu sur place à l'Unité Animations Seniors 27, avenue Gabriel Péri les lundis et mardis, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30, le mercredi de 9 h à 11 h 30, le jeudi de 14 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 11 h 30

Afin d'éviter de bloquer des places, les inscriptions sont limitées à 2 par personne. Une liste d'attente est établie dans le cas où le nombre de places est atteint.

### Les journées organisées :

Le déroulement de la journée peut être modifié.

Le déjeuner comprend un menu unique pour tout le groupe et les plats ne sont pas à la carte. Au restaurant, toute consommation supplémentaire est à la charge du participant et l'alcool doit rester modéré.

Les participants sont sous la responsabilité de l'accompagnateur et doivent respecter les consignes et l'organisation de la journée.

**Conditions tarifaires :**

Les tarifs sont les mêmes pour tous. Ils sont calculés en fonction du transport en autocar, du prix d'entrée sur les sites, musées ou monuments et du menu au restaurant le cas échéant.

**Modalités de Paiement :**

Le règlement s'effectue directement le jour de l'inscription soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Aucun règlement ne sera accepté par courrier.

**Remboursements :**

Le programme des sorties est établi sous réserve d'annulation de la part des organismes sollicités si le minimum de personnes n'est pas atteint. Si la sortie est annulée par l'Unité Animations Seniors, celle-ci vous sera remboursée.

En cas de désistement, prévenir L'Unité Animations Seniors soit en téléphonant au 01.49.45.77.01, soit en envoyant un mail à par@mairie-saint-ouen.fr au moins une semaine à l'avance, afin de permettre à une autre personne d'y participer.

Seulement en cas de désistement lié à un problème de santé, le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical. Celui-ci sera effectué par mandat administratif émis par les services financiers de la Ville de Saint-Ouen.

**Assurance :**

Chaque participant doit souscrire sa propre assurance responsabilité civile. En effet, en cas d'accident survenu pendant les sorties/animations/ateliers c'est la responsabilité du participant qui est engagée.

**Ateliers sportifs :**

Il est indispensable de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

**Le transport en autocar :**

Concernant les lieux de rendez-vous, les chauffeurs de cars sont soumis à des horaires réglementés, les participants doivent respecter leurs contraintes. Au retour, les cars déposent aux mêmes arrêts qu'au départ. Il n'y a pas de dépose individuelle.

**Respect des autres :**

L'Unité Animations Seniors est un lieu de convivialité et de respect des autres. Il ne sera toléré aucun irrespect verbal ou gestuel à l'égard des autres usagers ou des professionnels, notamment lors des activités et sorties. De même, l'hygiène et la présentation de chacun devront être soignées.

Les personnes ne respectant pas ce règlement, après un 1<sup>er</sup> avertissement, peuvent être exclues de l'Unité Animations Seniors.

A Saint-Ouen, le .....

SIGNATURE :